

MAIRIE DE PARIS 🥑

Via - <u>EUtouring.com</u> Reproduced with Permission



Lorsque vous dépassez pour la première fois les 30 premières minutes gratuites de votre trajet, vous devez créditer votre compte à la borne, sur internet ou en contactant le centre d'appel. Vous serez ainsi autorisé à louer de nouveau un vélo. Sachez que vous pouvez consulter l'état de votre compte Vélib' à la borne de chaque station ou sur velib.paris.fr

Abonnés 1 jour ou 7 jours avec un passe NAVIGO® Une fois votre abonnement souscrit, vous devez retirer votre vélo directement à son point d'attache en passant votre passe NAVIGO® devant le voyant lumineux vert.

Si l'un de vos trajets devait dépasser les 30 minutes, le tarif de chaque demi-heure supplémentaire serait directement débité sur votre compte bancaire.

Sachez que vous pouvez toujours consulter l'état de votre compte Vélib' à la borne de chaque station ou sur velib.paris.fr

• A tous les abonnés

Veillez à bien raccrocher votre vélo à son point d'attache à la fin de votre trajet. Pour cela, une fois le vélo raccroché, vous devez entendre un signal sonore tandis que le voyant lumineux passe au vert. Ainsi, la fin de votre trajet sera parfaitement enregistrée.

Information

Pour toute information sur le service Vélib', consultez velib.paris.fr ou appelez le (infoio (01 30 79 79 30) (prix d'un appel local).



Prendre un vélo avec son ticket 1 jour ou 7 jours





NAVIGO® est une marque du STIF.

(bip) Le voyant est vert, le retour du vélo est validé par un signal sonore. 7 jours, 1 an En maintenance vous ne pouvez pas prendre le

Je prends vélo malencontreusement. firer le vélo en arrière uniquement